Niveau(x) d'enseignement: 8 Numéro EDUQ : 6970066
Centre d'intérêt: 160

Québec (Province). Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires.

Cadre de référence pour le plan quinquennal d'investissements universitaires, 1987-1992 / [Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires]. -- Québec : La Direction, 1988.
37 p. ; 36 cm.

Code: 1613-0005 ; 88-0102.

ISBN 2-550-18671-0

Descripteur(s): Financement * Plan de développement * Normes budgétaires * Politique gouvernementale * Equipement * Bâtiment * Construction * Rénovation * Aménagement * Universitaire (Ordre d'enseignement)

Le document a pour objet de présenter le cadre de référence concernant la politique du MESS en matière d'investissements universitaires. Il comprend quatre sections. La première présente le contexte général dans lequel le plan quinquennal 1987-1992 est préparé. La deuxième présente les données de base et le cadre normatif qui permettent de rendre opérationnels les objectifs et les politiques d'investissements. La troisième section présente les différentes composantes du plan ainsi que les formules de calcul qui permettent de déterminer les montants alloués à chaque composante. La quatrième section résume l'essentiel de la contribution totale du Ministère pour le plan 1987-1992. Le plan détaillé est présenté dans le document intitulé: "Plan quinquennal d'investissements universitaires 1987-1992".

Type de document: s
Notice(s) connexe(s): 8770478, 8770541

CADRE DE RÉFÉRENCE

POUR LE PLAN QUINQUENNAL D'INVESTISSEMENTS UNIVERSITAIRES 1987-1992

ÉDITION FÉVRIER 1988

EDUQ
8970066

CADRE DE RÉFÉRENCE

POUR LE PLAN QUINQUENNAL D'INVESTISSEMENTS UNIVERSITAIRES 1987-1992

ÉDITION: FÉVRIER 1988

Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Science
Direction générale de l'enseignement
et de la recherche universitaires
Direction des ressources matérielles et
financières
Service des immobilisations
1033 de la Chevrotière, 20e étage
QUEBEC (Québec)
G1R 5K9

(418) 643-7612

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal: Deuxième trimestre 1988
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 2-550-18671-0

TABLE DES MATIERES

	PAGE
INTRODUCTION	1
I- LE CONTEXTE GENERAL DANS LEQUEL LE PLAN QUINQUENNAL 1987-1992 EST PREPARE	2
1- Rappel des plans quinquennaux précédents	2
2- Plan quinquennal 1987-1992	2
II- LES DONNEES DE BASE ET LE CADRE NORMATIF SERVANT A L'ELABORATION DU PLAN D'INVESTISSEMENTS UNIVERSITAIRES	3
1- Les données de base	3
1.1- Inventaire des locaux des universités	3
1.2- Prévisions des effectifs étudiants	4
2- Le cadre normatif	5
2.1- Les normes d'espace	5
2.2- Les normes de coûts	7
2.3- Les autres paramètres	7
III- LES DIFFERENTES COMPOSANTES DU PLAN D'INVESTISSEMENT ET LES METHODES DE CALCUL UTILISEES	8
1- Les projets en cours de réalisation	8
2- Les envelopes annuelles	10
2.1- Méthode de calcul des enveloppes annuelles	11
2.1.1- Méthode de calcul de l'enveloppe annuelle pour la rénovation et les réaménagements de biens immobiliers	11
2.1.2- Méthode de calcul de l'enveloppe annuelle pour le remplacement de mobilier, appareils et outillage	11
2.1.3- Méthode de calcul de l'augmentation du stock actuel de mobilier, appareils et outillage pour tenir compte de la croissance des effectifs étudiants	12
2.2- Résultats des calculs	12
2.3- Prélèvements et répartition du solde des enveloppes annuelles entre les universités	13

TABLE DES MATIERES

PAGE

3- Enveloppe supplémentaire pour l'acquisition d'équipements scientifiques dans les domaines prioritaires 17

4- Enveloppe supplémentaire pour l'acquisition d'équipements scientifiques (plan de rattrapage) 18

5. Enveloppe supplémentaire pour l'achat de volumes de bibliothèques (plan de rattrapage) 19

6- Méthode de calcul de l'augmentation du stock actuel des biens immobiliers 20

6.1- Etat de la situation pour l'ensemble du Québec 20
6.2- La situation pour chaque établissement universitaire 21
6.3- Nouveaux projets prévus au plan 27

7- Les cas particuliers 28

8- Provision pour hausse de coûts 29

IV- SOMMAIRE DU PLAN QUINQUENNAL D'INVESTISSEMENTS UNIVERSITAIRES POUR LA PERIODE 1987-1992 29

TABLEAU 1 Coûts unitaires utilisés pour estimer le coût d'un projet de construction 31

TABLEAU 2 Comparaison des espaces normalisés 1986-1987 et des espaces inventoriés 1986-1987 34

TABLEAU 3 Comparaison des espaces en propriété et des espaces normalisés prévus à long terme 35

INTRODUCTION

Ce document a pour objet de présenter le cadre de référence concernant la politique du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science en matière d'investissements universitaires. Ce cadre a permis l'élaboration du plan quinquennal d'investissements universitaires 1987-1992 lequel doit être approuvé par le gouvernement conformément à la loi sur les investissements universitaires (L.R.Q., chapitre I-17).

Ce cadre de référence reprend l'essentiel des orientations déjà énoncées lors des plans quinquennaux précédents.

Par ailleurs, pour calculer les enveloppes annuelles, le Ministère a dû estimer certaines données de base à partir des plus récentes données réelles connues. Les enveloppes annuelles de ce plan seront révisées lorsque les données réelles seront connues.

Les principaux objectifs concernant la politique des investissements universitaires sont maintenus:

- Permettre l'accès aux universités à tous ceux qui sont aptes à entreprendre de telles études supérieures en comblant les besoins temporaires d'espace par des locations et les besoins permanents par des acquisitions ou des constructions.

- Distribuer équitablement les ressources financières disponibles entre les régions et les établissements.

- Accorder la priorité à la location ou à l'acquisition d'espaces devenus excédentaires dans les secteurs public et para-public, lorsque les besoins de nouveaux espaces sont justifiés.

- Accorder la priorité au maintien en bon état des biens existants lorsque les ressources financières sont insuffisantes pour satisfaire tous les besoins.

- Susciter des projets de partage interinstitutionnel pour certains locaux et équipements spécialisés et coûteux.

En plus de participer à la poursuite des objectifs mentionnés ci-dessus, le Ministère demande aux universités de collaborer activement à l'application des politiques gouvernementales qui ont une incidence sur les équipements mobiliers et immobiliers comme, par exemple, les politiques concernant les personnes handicapées, la politique de santé et de sécurité au travail, la politique d'économie d'énergie et la politique d'achat.

Le présent document comprend quatre sections. La première présente le contexte général dans lequel le plan quinquennal 1987-1992 est préparé. La deuxième présente les données de base et le cadre normatif qui permettent de rendre opérationnels les objectifs et les politiques d'investissements. La troisième section présente les différentes composantes du plan ainsi que les formules de calcul qui permettent de déterminer les montants alloués à chaque composante. La quatrième section résume l'essentiel de la contribu-

I- LE CONTEXTE GÉNÉRAL DANS LEQUEL LE PLAN QUINQUENNAL 1987-1992 EST PRÉPARÉ

1- Rappel des plans quinquennaux précédents

À partir du plan quinquennal 1984-1989, les montants relatifs aux investissements des universités pour chacune des années furent établis par le Conseil du trésor suite à une analyse de la capacité de payer du Gouvernement et de l'évolution probable du service de la dette.

Comme il est apparu que cette nouvelle façon d'établir le cadre budgétaire aurait eu pour effet que plusieurs projets d'ajout d'espace, justifiés par les normes, n'auraient pu être réalisés, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et le Conseil du trésor ont convenu de limiter l'indexation des enveloppes annuelles à 2,5 % par année pour chacune des années du plan, de façon à dégager des sommes d'argent permettant la réalisation de projets d'ajout d'espace dont les universités avaient grandement besoin. Également, le Conseil du trésor avait ajouté 6,1 M $ à l'enveloppe budgétaire déjà consentie pour le plan quinquennal 1984-1989.

Ces réaménagements ont permis au Ministère d'introduire dans le plan quinquennal 1984-1989 cinq projets d'ajout d'espace pour un montant total de 49,4 M $. De plus, une enveloppe de 35,8 M $ pour les initiatives nouvelles du plan quinquennal 1985-1990 a permis au Ministère d'augmenter l'envergure de deux projets déjà inscrits au plan quinquennal et d'en introduire deux autres.

Compte tenu du contexte budgétaire difficile d'alors, le plan quinquennal 1986-1991 ne comporta aucune indexation des enveloppes budgétaires annuelles du réseau universitaire, tout comme ce fut le cas d'ailleurs pour les réseaux primaire, secondaire et collégial. Par ailleurs, l'enveloppe supplémentaire de 15 M $ pour l'acquisition d'équipements scientifiques dans les domaines prioritaires fut réduite à 12,6 M $ et l'enveloppe de 8,4 M $ répartie sur trois ans pour l'acquisition de micro-ordinateurs fut réduite de moitié.

Par contre, tous les projets en parachèvement furent maintenus. D'autre part, malgré sa décision initiale du 18 février 1986 à l'effet de ne consentir aucune enveloppe d'immobilisations à des fins d'initiatives nouvelles pour la période 1986-1989, le Conseil du trésor a consenti à répondre à un besoin urgent, soit la relocalisation d'un laboratoire de recherche en aquaculture de l'INRS situé à Pointe-au-Père.

2- Plan quinquennal 1987-1992

Le Conseil du trésor, par le CT numéro 164703 du 23 juin 1987, indiquait au Ministère qu'il est disposé à recommander au Conseil exécutif l'adoption d'un plan quinquennal d'investissements universitaires 1987-1992 pour un montant de 367,7 M $ comprenant une enveloppe ferme de 75,9 M $ pour l'année 1987-1988.

Les enveloppes annuelles octroyées dans le plan 1986-1991 sont majorées de 4 %. Le niveau des enveloppes annuelles est ainsi porté à 46,9 M $ par rapport à 45,1 M $.

Par ailleurs, le solde de 1,6 M $ de l'enveloppe budgétaire accordée dans le plan 1986-1991 pour supporter l'acquisition d'équipements scientifiques dans les domaines prioritaires est maintenu.

D'autre part, tous les projets inscrits au plan 1986-1991 sont reconduits. Un montant de 84,5 M $ est alloué pour la période 1987-1992 afin de compléter leur réalisation.

Concernant les nouvelles initiatives retenues dans le plan 1987-1992, le Gouvernement à l'occasion du discours sur le budget a déjà annoncé que des montants additionnels de 30,0 M $ y sont inscrits pour l'achat d'équipements scientifiques et de volumes de bibliothèque.

En outre, deux nouveaux projets d'ajouts d'espace sont introduits dans le plan 1987-1992. Ce sont les projets d'ajout d'espaces au programme déjà autorisé du projet de construction de la bibliothèque Centre-ville de l'Université Concordia et de construction d'une animalerie de l'Université de Sherbrooke. Une enveloppe de 14,4 M $ sera prévue pour la réalisation de ces deux nouvelles initiatives.

De plus, le Conseil du trésor a accepté de recommander à titre exceptionnel les réaménagements de la bibliothèque Vanier de l'Université Concordia en raison du fait que l'agrandissement et les réaménagements de la bibliothèque actuelle forment un tout intégré et monolithique. Le montant alloué pour cette nouvelle initiative est de 2 651 000 $ pour la période 1987-1992.

II- LES DONNÉES DE BASE ET LE CADRE NORMATIF SERVANT À L'ÉLABORATION DU PLAN D'INVESTISSEMENTS UNIVERSITAIRES

L'élaboration du plan quinquennal d'investissements universitaires nécessite l'utilisation de plusieurs types de données comme celles provenant de l'inventaire des locaux des universités et celles concernant les prévisions d'effectifs étudiants. La détermination des différentes enveloppes contenues dans le plan d'investissements universitaires implique aussi l'utilisation de normes d'espaces, de normes de coûts, et d'autres paramètres qui sont décrits plus loin.

1. Les données de base

1.1- Inventaire des locaux des universités

Les locaux des universités font l'objet, depuis quelques années, d'un inventaire qui est mis à jour annuellement. Cet inventaire comprend deux composantes principales.

La prévision à long terme des effectifs étudiants est réalisée selon la méthode des taux de fréquentation fixes. En effet, elle est basée sur les taux de fréquentation régionaux et les taux d'attraction de chaque université tels qu'observés en 1986-1987. C'est à partir de cette nouvelle prévision que sont dérivées les prévisions d'espaces normalisés à long terme (tableau 3).

Suivant la méthode recommandée par le Conseil des universités dans son avis sur les plans d'investissements 1980-1985 et 1981-1986, et comme il l'avait fait pour les plans quinquennaux 1982-1987 à 1986-1991, le Ministère a élaboré une prévision des effectifs étudiants basée sur l'hypothèse de la non-augmentation du taux de fréquentation. En effet, le Ministère est d'avis qu'il faut être prudent lorsqu'on planifie les investissements des universités. Cette prudence est justifiée par une stabilisation du nombre d'étudiants au niveau collégial, la baisse prévue des effectifs étudiants autour des années 1990 et le risque de suréquiper le réseau universitaire.

2. Le cadre normatif

2.1- Les normes d'espace

La méthode de calcul des espaces normalisés a été maintenue. Ce calcul, présenté en détail dans le document intitulé "Position relative de chaque établissement du réseau universitaire québécois par rapport aux espaces normalisés", a donné comme résultat les espaces normalisés 1984-1985 (tableau 3, colonne a).

Les catégories d'espaces ainsi que les unités de mesure utilisées pour chaque catégorie dans la préparation du présent cadre de référence sont les suivantes:

Catégorie d'espace	Unité de mesure
1- Salles de cours	Heures-contacts des 5 périodes journalières de 9 heures consécutives les plus achalandées de la semaine.
2- Laboratoires d'enseignement	" " " "
3- Bureaux	Le personnel et les étudiants ayant besoin de tels espaces.
4- Laboratoires de recherche	" " " "
5- Bibliothèques	Étudiants équivalence temps complet correspondant aux 5 périodes journalières de 9 heures consécutives les plus achalandées de la semaine.

Catégorie d'espace	Unité de mesure
6- Salles d'assemblée et d'exposition	" " "
7- Equipements intérieurs de sport	" " "
8- Services aux étudiants et au personnel et services alimentaires	" " "
9- Services de communication	" " "
10- Services d'entretien	Un pourcentage des catégories précédentes.

Ainsi donc, pour le plan 1987-1992, les espaces normalisés, à long terme, sont le résultat du calcul suivant:

Espaces normalisés		Variation des effectifs étudiants		Espaces normalisés
1984-1985	X	1986-1987/1984-1985	=	1986-1987
1986-1987	X	Taux de variation long terme	=	Espaces normalisés long terme

Dans son avis sur les investissements universitaires des années 80, le Conseil des universités recommandait de répartir les espaces en catégories jugées essentielles au fonctionnement d'une université, et en catégories pouvant être partagées par les établissements. Compte tenu des difficultés rencontrées lors d'une telle catégorisation, le Ministère est d'avis que cette recommandation devrait être étudiée lors de la révision des normes d'investissements.

Cependant, le Ministere a poursuivi cette réflexion pour des cas "ad hoc".

Par exemple, pour le campus de l'Université de Montréal où sont situées également l'École des H.E.C. et l'École Polytechnique, le Ministère a tenu compte de leur proximité dans son calcul des espaces normalisés, en prenant la moyenne entre le calcul des espaces normalisés pour chaque établissement pris individuellement et le calcul de ces espaces s'ils ne formaient qu'une seule université (voir page 21).

De même, le Ministère propose d'aménager un seul complexe sportif pour l'U.Q.A.M. et pour Concordia à l'intérieur des espaces disponibles au Parc Olympique lorsqu'il sera question de doter ces deux universités d'installations sportives.

2.2- Les normes de coûts

Dans la préparation du présent plan quinquennal, le Ministère utilise, pour estimer le coût d'un projet de construction, les coûts unitaires utilisés dans le plan quinquennal 1985-1990, lesquels sont indexés de décembre 1985 à décembre 1987.

Ces coûts unitaires exprimés en dollars par mètre carré brut incluent les équipements intégrés et les contingences. Le Ministère y ajoute 5 % pour tenir compte des aménagements extérieurs et 10 % pour tenir compte des honoraires professionnels. On y ajoute aussi le mobilier, l'appareillage et l'outillage. Ces coûts unitaires sont exprimés en dollars de décembre 1987 et sont convertis en coûts unitaires exprimés en dollars par mètre carré net en supposant un rapport surface nette/surface brute de 68 %. Ces coûts unitaires sont les suivants:

Catégorie d'espaces	Du m^2 brut	Du m^2 net
Labos, services de communication, cliniques	1 532,72 $	2 254,00 $
Classes, bureaux, etc.	1 187,51 $	1 746,34 $

Le coût des travaux sera aussi majoré des montants affectés à l'intégration des arts selon la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement (tableau 1, page 31).

2.3- Les autres paramètres

En plus des données de base et des normes décrites précédemment, l'élaboration du plan d'investissements universitaires implique l'utilisation d'autres paramètres comme, par exemple, l'âge et la vie utile des édifices et des équipements.

Les données de base, les normes ainsi que les autres paramètres permettent d'évaluer les montants qui doivent être consacrés par le Ministère pour les différentes composantes du plan d'investissements universitaires, par l'intermédiaire de formules ou méthodes de calcul propres à chacune de ces composantes.

III- LES DIFFÉRENTES COMPOSANTES DU PLAN D'INVESTISSEMENTS ET LES MÉTHODES DE CALCUL UTILISÉES

Les différentes composantes que l'on retrouve dans ce plan quinquennal d'investissements universitaires sont:

1- Les projets en cours de réalisation;

2- les enveloppes annuelles:
-pour la rénovation et les réaménagements de biens immobiliers;
-le remplacement de mobilier, appareils et outillage;
-l'ajout de mobilier, appareils et outillage.

3- l'enveloppe supplémentaire pour l'acquisition d'équipements scientifiques dans les domaines prioritaires;

4- l'enveloppe supplémentaire pour l'acquisition d'équipements scientifiques (plan de rattrapage);

5- l'enveloppe supplémentaire pour l'acquisition de volumes de bibliothèque (plan de rattrapage);

6- les méthodes de calcul de l'augmentation du stock actuel des biens immobiliers;

7- les cas particuliers;

8- la provision pour hausse des coûts.

1. Les projets en cours de réalisation

Le plan d'investissements universitaires est révisé annuellement. Cependant, la réalisation des projets qu'il contient peut s'échelonner sur plusieurs années. Les montants consacrés à ces projets sont alors versés progressivement, au fur et à mesure de leur réalisation.

Chacun des projets en cours de réalisation doit faire l'objet d'un mémoire d'intention qui est présenté au Conseil du trésor À partir du moment où un projet est approuvé par le Conseil du trésor, il fait partie de l'enveloppe dite "engagée" du plan quinquennal.

Pour la période couverte par le plan quinquennal 1987-1992, le montant total consacré aux projets en cours de réalisation est de 95,0 M $; ce montant comprend 10,5 M $ déjà dépensés lors des plans précédents, et 84,5 M $ pour terminer les projets en cours.

Les projets en cours de réalisation et de préparation des plans et devis sont les suivants:

UNIVERSITÉ	PROJET	(000 $) CONTRIBUTION MESS (1)
Montréal	. Construction bibliothèque lettres et sciences humaines	362,0
	. Acquisition d'une ferme et construction de laboratoires	268,0
INRS-Santé	Relocalisation à Pointe-Claire	150,0
Polytechnique	Agrandissement	7 024,0
Concordia	Agrandissement de la bibliothèque Vanier	3 065,0
Sous-total	Projets en phase d'exécution	10 869,0
Concordia	Construction de la bibliothèque Centre-ville	16 301,0
HEC	Agrandissement-Phase III	1 508,0
UQAM	. Construction - Phase II	53 597,0
	. Rénovation du Pavillon Arts IV	1 122,0
INRS	Relocalisation Station aquicole	852,0
Sous-total	Projets en phase d'élaboration des plans et devis	73 380,0
TOTAL	PROJETS EN PARACHÈVEMENT	84 249,0

NOTE (1) Ces montants excluent les sommes prévues pour l'achat de mobilier, appareils et outillage

La contribution du Ministère aux divers projets est évaluée en dollars de la première année du plan. Le Conseil du trésor n'a pas l'intention de recommander dans le présent plan une provision pour hausse de coût. Mais il est disposé, lors de l'examen des plans quinquennaux d'investissements ultérieurs, à réévaluer le coût des projets au stade des plans et devis de manière à prendre en compte l'effet de l'inflation à compter de décembre 1987.

2. Les enveloppes annuelles

Il est nécessaire de rendre les biens immobiliers et mobiliers existants compatibles aux changements dans la composition des effectifs étudiants, dans les méthodes d'enseignement, de recherche et de gestion, dans la technologie en général, dans les techniques de construction afin de réduire les coûts d'opération (comme par exemple la consommation de l'énergie), dans les codes de sécurité, etc. Il est nécessaire, également, de remplacer certains biens immobiliers et mobiliers, ou parties de ceux-ci, à cause de l'usure physique.

La prise en compte de besoins particuliers reconnus par l'ensemble de la société québécoise dans certains domaines implique aussi une adaptation des biens immobiliers et mobiliers existants. En particulier, le Ministère s'attend à ce que les universités portent une attention spéciale, lors de la rénovation et du réaménagement des espaces, à l'accessibilité des étudiants handicapés à l'université ainsi qu'à l'amélioration des conditions de santé et de sécurité conformément aux politiques mises en oeuvre dans ces domaines par le gouvernement du Québec. Le Ministère s'attend aussi à ce que les universités fassent un effort soutenu afin de supporter la politique d'économie d'énergie et la politique d'achat mises en oeuvre par le gouvernement du Québec.

À partir du plan quinquennal 1984-1989, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et le Conseil du trésor avaient convenu de limiter l'indexation des enveloppes annuelles à 2,5 % par année pour chacune des années du plan, de façon à dégager des sommes d'argent permettant la réalisation de projets d'ajout d'espace dont les universités avaient grandement besoin.

Compte tenu du contexte budgétaire difficile que connaissait alors le Gouvernement, le Conseil du trésor avait décidé à partir de 1986-1987 de ne consentir aucune indexation des enveloppes budgétaires annuelles du réseau universitaire, tout comme ce fut le cas pour les réseaux primaire, secondaire et collégial. C'est ainsi que l'enveloppe globale pour 1986-1987 demeura au même niveau qu'en 1985-1986, soit à 45,1 M $.

Dans le présent plan, les enveloppes annuelles sont majorées de 4 %. C'est ainsi que le niveau des enveloppes pour 1987-1988 est porté à 46,9 M $ par rapport à 45,1 M $ en 1986-1987.

Toutefois, la méthode habituelle de calcul des enveloppes annuelles est maintenue afin de préserver l'équité entre les universités. Le Ministère distribue ensuite l'enveloppe globale autorisée de 46,9 M $ au prorata du résultat de la méthode habituelle de calcul.

Les sections suivantes présentent, en 2,1 la méthode de calcul des enveloppes annuelles, en 2,2, les résultats de ces calculs pour l'année 1987-1988 et, en 2,3, la liste des prélèvements. Quant à la répartition du solde des enveloppes annuelles, nous vous référons à l'annexe A (page 38) du plan.

2.1- Méthode de calcul des enveloppes annuelles

Comme c'était le cas pour les plans quinquennaux antérieurs, le plan quinquennal 1987-1992 comporte trois enveloppes budgétaires annuelles: la première couvre la rénovation et les réaménagements des biens immobiliers, la seconde porte sur le remplacement de mobilier, appareils et outillage, alors que la troisième permet d'augmenter le stock actuel de mobilier, appareils et outillage pour tenir compte de la croissance des effectifs étudiants.

Dans la préparation du plan quinquennal 1987-1992, le Ministère utilise, pour le calcul de ces enveloppes, les mêmes formules de calcul qui ont servi pour le plan quinquennal précédent.

2.1.1- Méthode de calcul de l'enveloppe annuelle pour la rénovation et le réaménagement des biens immobiliers

Observant que le taux moyen annuel de dépréciation généralement accepté dans le cas d'édifices du genre de ceux occupés par les universités est d'environ 1 %, le Ministère en conclut que la vie utile moyenne des édifices universitaires serait de cent ans. Constatant également que les plus vieux édifices se déprécient plus rapidement que les plus jeunes, le Ministère propose que l'enveloppe des rénovations et des réaménagements soit établie en calculant 1 % de la valeur estimée du stock brut normalisé des locaux, valeur corrigée d'un coefficient de vétusté pour tenir compte de l'âge des édifices de plus de 25 ans. Comme pour les autres enveloppes, et en conformité avec la politique d'autofinancement des espaces en propriété qui se situent au-dessus des espaces normalisés, le pourcentage de 1 % est appliqué sur les espaces normalisés plutôt que sur les espaces réels.

2.1.2- Méthode de calcul de l'enveloppe annuelle pour le remplacement de mobilier, appareils et outillage

Un examen de certaines données sur la vie utile des équipements mobiliers utilisés dans les hôpitaux (1) a montré qu'une vie utile moyenne de 10 ans, pour les équipements de laboratoire, et de 15 ans, pour les autres équipements, serait appropriée. En conséquence, le Ministère établit l'enveloppe pour le remplacement des équipements spécialisés en calculant 10 % de la valeur estimée du stock normalisé de ces équipements et l'enveloppe pour les autres équipements en calculant 6,67 % de la valeur estimée du stock normalisé de ces équipements.

(1) Manuel de comptabilité des hôpitaux du Canada publié par l'Association des hôpitaux du Canada.

2.1.3- Méthode de calcul de l'augmentation du stock actuel de mobilier, appareils et outillage pour tenir compte de la croissance des effectifs étudiants

L'enveloppe annuelle pour l'ajout de mobilier, appareils et outillage nécessaires à l'accueil des nouveaux étudiants est calculée en multipliant la valeur estimée du stock normalisé des équipements mobiliers en 1986-1987 par le taux d'accroissement de la population étudiante. Pour l'année 1987-1988, le Ministère utilise le taux moyen de variation des effectifs entre 1983-1984 et 1986-1987. En procédant ainsi, on obtient une évolution plus uniforme des effectifs étudiants qui élimine l'effet des soubresauts.

Pour tenir compte des économies d'échelle possibles lorsque la taille d'un établissement augmente, le Ministère détermine le stock des biens mobiliers requis pour accueillir les nouveaux effectifs en appliquant un taux de financement correspondant à 50 % de l'augmentation des effectifs. Cette méthode permet de mieux tenir compte de la réalité des coûts imputables à une hausse des effectifs étudiants.

2.2- Résultat des calculs

L'application des formules permet de calculer le montant total qui serait consacré aux trois enveloppes définies ci-dessus en 1987-1988.

Dans le plan quinquennal 1986-1991, les enveloppes annuelles 1986-1987 avaient été calculées en fonction d'espaces normalisés estimés pour 1985-1986 et de normes de coûts estimées également. Ne connaissant pas encore les espaces normalisés réels pour 1985-1986, le Ministère procédera à une révision des enveloppes annuelles 1986-1987 l'an prochain.

Afin de préserver l'équité entre les universités, le Ministère distribue l'enveloppe globale autorisée de 46,9 M $ au prorata du résultat de la méthode habituelle de calcul tel qu'illustré par le tableau suivant:

(000 $)

	Enveloppe théorique 1987-1988	Enveloppe autorisée 1987-1988
Enveloppe pour la rénovation et les réaménagements des biens immobiliers	26 639	18 953
Enveloppe pour le remplacement des biens mobiliers	33 454	23 802
Enveloppe pour l'augmentation des biens mobiliers	5 826	4 145
Total	65 919	46 900

Tel qu'établi lors des plans quinquennaux antérieurs et considérant le fait que les universités peuvent effectuer des transferts entre les trois enveloppes annuelles, les nouveaux projets de réaménagement et de rénovation présentés par chaque université devront être financés à même les enveloppes annuelles.

Toutefois, le Ministère permet aux universités d'emprunter les sommes nécessaires pour financer les projets majeurs de rénovations et de réaménagements qu'elles jugent prioritaires. Cette mesure a pour but de permettre aux universités d'étaler l'impact financier de ces projets sur plusieurs années. Ces emprunts devront être remboursés à même les enveloppes annuelles sur une période ne dépassant pas la durée d'un plan, soit cinq ans. Les montants prélevés afin de rembourser le capital et l'intérêt de ces emprunts ne devront cependant pas excéder 25 % du montant total des trois enveloppes annuelles allouées à chaque université.

Afin de garantir une plus grande stabilité à la partie du montant total de ces enveloppes annuelles qui pourra être utilisée pour rembourser le capital et l'intérêt d'emprunts, le Ministère imputera à l'enveloppe engagée de chaque plan quinquennal, et pour la durée totale de chacun de ces plans, un montant total équivalant à 25 % du montant annuel prévu pour chaque université au chapitre des enveloppes annuelles. L'autre partie de ces dernières sera portée à l'enveloppe non engagée de chaque plan quinquennal.

2.3- Prélèvements et répartition du solde des enveloppes annuelles entre les universités

Lors de l'approbation des derniers plans quinquennaux, le Ministère a mis en évidence les interrelations qui existent entre les différentes enveloppes suivantes:

- l'enveloppe annuelle pour le remplacement de mobilier, appareils, outillage;
- l'enveloppe annuelle pour l'augmentation du stock actuel de mobilier, appareils et outillage;
- l'enveloppe pour le fonds de développement pédagogique;
- l'enveloppe pour le fonds FCAR d'aide et de soutien à la recherche;
- la partie des projets d'ajouts d'espace imputable au mobilier, à l'appareillage et à l'outillage;

Après étude de ces interrelations, le Conseil du trésor et le Ministère ont considéré que les enveloppes annuelles pour le remplacement et l'augmentation des biens mobiliers devaient, à partir de l'année 1980-1981, couvrir l'ensemble des besoins identifiés ci-dessus.

En conséquence, le Ministère a été amené à préciser la méthode de répartition, entre les universités, des montants couverts par les trois enveloppes annuelles.

Cette méthode de répartition des enveloppes annuelles consiste à prélever, sur le montant total représenté par ces enveloppes, les montants nécessaires au financement des équipements reliés au fonds de développement pédagogique, au fonds FCAR et, lorsqu'il s'agit d'ajouts d'espace, les montants liés aux réaménagements et aux rénovations engendrés par ces projets (sauf dans les cas d'acquisition d'un édifice déjà existant) de même que les ajouts d'équipements mobiliers relatifs à ces ajouts d'espaces. Le solde du montant total est ensuite distribué entre les universités au prorata des enveloppes annuelles avant prélèvements.

Advenant qu'une partie des montants ainsi prélevés n'ait pas été dépensée pendant l'année, elle est redistribuée entre les universités en augmentant le total des enveloppes annuelles du solde non distribué des années précédentes.

Considérant que l'attention du Conseil du trésor porte surtout sur le montant global des enveloppes annuelles, plutôt que sur la méthode de répartition de celles-ci entre les universités, le Ministère a été autorisé par le Conseil du trésor à financer certains projets de rénovation, réaménagement ou d'acquisition d'équipements mobiliers jugés prioritaires par un prélèvement à même les enveloppes annuelles. De tels projets financés entièrement par prélèvement sont automatiquement inscrits dans l'enveloppe engagée.

Les éléments qui suivent font l'objet de prélèvements sur les enveloppes annuelles 1987-1988:

a) <u>Acquisition d'équipements dans le cadre du fonds FCAR pour l'aide et le soutien à la recherche</u>

Suite à la création du fonds FCAR, un nouveau programme (programme 07) a été ajouté au budget du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. Les crédits nécessaires au financement des équipements scientifiques reliés au fonds FCAR n'ont cependant pas été inclus dans ce programme. Ces crédits sont, comme par le passé, présentés comme une composante du plan quinquennal d'investissements universitaires.

Considérant que le Conseil du trésor a décidé que les enveloppes budgétaires annuelles seraient indexées de 4 % à partir de 1987-1988, le Ministère propose de majorer l'enveloppe "Équipements FCAR" du même taux pour la porter à un montant de 1 754 000 $.

La répartition de ce montant entre les universités n'a pas encore été faite par les administrateurs du fonds FCAR.

b) Demandes particulières de rénovation, de réaménagement ou d'acquisition de mobilier, appareils et outillage

Certaines universités peuvent faire face à un problème de rénovation ou de réaménagement d'un édifice existant qui ne saurait être couvert par les enveloppes annuelles. Dans certains cas, le Ministère peut accepter de verser une subvention spéciale aux universités concernées.

De plus, certains projets d'agrandissement entraînent des réaménagements dans les locaux existants et le financement de ces projets s'effectue habituellement par un prélèvement à même les enveloppes annuelles.

D'autre part, les équipements requis pour l'implantation de nouveaux programmes dans les domaines autres que ceux qui sont prioritaires font l'objet de subventions particulières qui sont également prélevées sur les enveloppes annuelles.

Finalement, afin de permettre à une nouvelle institution d'accomplir sa mission d'enseignement, il peut être nécessaire de lui accorder une subvention spéciale afin de compléter le stock d'équipements mobiliers dont elle a besoin.

Pour répondre à tous ces types de demandes particulières, le Ministère a commencé en 1985-1986 à prélever un montant de 2 000 000 $ par année à même les enveloppes annuelles. Les projets qui ont ainsi été subventionnés en 1985-1986 furent les suivants:

	(En 000 $)
École des Hautes Études Commerciales:	
Réaménagement suite à la Phase II de l'agrandissement	1 500
École de technologie supérieure:	
Réaménagement de l'École	500

Le Ministère a poursuivi cette pratique en 1986-1987 en acceptant de subventionner les projets suivants:

	(En 000 $)
Université Bishop	
Réaménagement du Pavillon Memorial House	179
École des Hautes Études Commerciales	
Réaménagement suite à la Phase II d'agrandissement (suite et fin)	200
Université Laval	
Réaménagement et acquisition d'équipements pour la Faculté de foresterie et géodésie	500
Université de Montréal	
Centre de calcul et laboratoire de physique nucléaire	209
Nouveau programme en orthophonie	185
Étable/laboratoire médecine vétérinaire	47
Université du Québec à Trois-Rivières	
Installation d'un ascenseur au Pavillon Pierre-Boucher	145
Université du Québec à Rimouski	
Réaménagements de laboratoires	200
Université du Québec à Chicoutimi	
Réaménagement du complexe sportif	285
Université McGill	
Nouveau programme en orthophonie	50
TOTAL	2 000

Le Ministère poursuit cette pratique en 1987-1988 et les montants seront répartis entre les universités à la suite d'analyses "ad hoc".

Advenant qu'une partie des montants ainsi prélevés n'ait pas été dépensée pendant l'année, elle sera redistribuée entre les universités au prorata des enveloppes annuelles distribuées.

c) Autres acquisitions de biens mobiliers

Certaines autres acquisitions de biens mobiliers, imputables à des ajouts d'espaces, font l'objet d'une subvention spéciale. Le montant total consacré à l'acquisition de ces biens mobiliers fut de 214 000 $ en 1986-1987.

Les projets pour lesquels l'acquisition d'équipements mobiliers est prévue en 1987-1988 sont les suivants:

	(En 000 $)
Université de Montréal	
Construction d'une bibliothèque	361
I.N.R.S.-Santé	
Relocalisation à Pointe-Claire	75
Concordia	
Agrandissement de la bibliothèque Vanier	750
	1 186

3. Enveloppe supplémentaire pour l'acquisition d'équipements scientifiques dans les domaines prioritaires

Dans le cadre de la revue des programmes 1984-1985, le Ministère avait obtenu une enveloppe supplémentaire de 15 M $, répartie sur les années 1984-1985, 1985-1986 et 1986-1987, pour le financement de l'acquisition d'équipements scientifiques dans les domaines prioritaires. De cette enveloppe initiale de 15 M $, le Ministère avait réservé un montant de 5,5 M $ pour l'acquisition d'équipements dans le cadre de la création de nouvelles équipes de recherche.

Quant au solde de 9,5 M $, il venait supporter l'acquisition d'équipements scientifiques dans le cadre du Fonds de développement pédagogique, de l'évaluation sectorielle des programmes menée par le Conseil des universités, et dans le cadre de la participation des universités aux activités du Centre québécois pour l'informatisation de la production (C.Q.I.P.)

Dans le cadre de la révision des parachèvements du plan quinquennal d'investissements universitaires 1986-1991, le Conseil du trésor a décidé de maintenir l'enveloppe budgétaire de 5,5 M $ (répartie sur 3 ans) relative à l'acquisition d'équipements pour les nouvelles équipes de recherche.

Cependant, considérant que le C.Q.I.P. disposait déjà d'une enveloppe d'équipements de 5,7 M $ pour mettre à la disposition des laboratoires d'informatique de la production qui seront créés, et compte tenu des compressions exercées en 1986-1987 sur l'enveloppe de fonctionnement des universités et de son impact éventuel sur le développement des programmes d'enseignement, le Conseil du trésor a décidé de réduire de 9,5 M $ à 7,1 M $ le solde qui venait supporter l'acquisition d'équipements pour les trois autres volets. Également, cette enveloppe fut étalée sur cinq années au lieu de trois. Pour résumer, l'enveloppe globale pour les équipements scientifiques s'établissait alors comme suit:

En (000 $)

	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89
Équipes de recherche	1 380	2 060	2 060	-	-
Trois autres volets	2 235	-	3 220	800	800

Dans le cadre de la préparation du plan quinquennal 1987-1992, le Conseil du trésor a décidé de maintenir le solde de l'enveloppe budgétaire octroyée dans le plan 1986-1991. Le solde de l'enveloppe pour les équipements scientifiques s'établit maintenant comme suit:

	En (000 $)		
	1987-88	1988-89	TOTAL
Trois autres volets	843,0	800,0	1 643,0

4. L'enveloppe supplémentaire pour l'acquisition d'équipements scientifiques (plan de rattrapage)

Le Gouvernement, à l'occasion du discours du Budget, a octroyé des montants additionnels aux universités pour l'acquisition d'équipements scientifiques totalisant 20,0 M $ au cours des quatre prochaines années, soit 5,0 M $ par année.

La répartition de cette somme de 5,0 M $ accordée par le Gouvernement pour l'année 1987-1988 comprend:

- Une allocation d'un montant de base de 40 000 $ accordée à chaque établissement sauf l'INRS, l'IAF et la TELUQ du réseau de l'Université du Québec. Un montant de 640 000 $ est ainsi réparti.

- Un montant réparti en fonction de l'espace de laboratoire requis par un étudiant pour recevoir un enseignement dans un secteur ou un groupe de disciplines donné.

  La superficie d'un secteur se calcule théoriquement en utilisant le nombre d'étudiants d'un secteur multiplié par la superficie occupée par une place/étudiant dans ce secteur. La superficie de l'établissement est l'addition des superficies calculées dans cinq secteurs.

  Le solde de 4 360 000 $ est donc réparti au prorata de la superficie calculée dans l'ensemble des cinq secteurs d'une université par rapport à la superficie totale des mêmes secteurs pour l'ensemble des établissements du réseau. Cette répartition exclut également les trois constituantes de l'Université du Québec énumérées ci-dessus.

La répartition s'est faite à partir des effectifs 1984-1985 (RECU) connus ou disponibles en mai 1987.

Les résultats de cette répartition sont les suivants:

(000 $)

UNIVERSITÉ	ALLOCATION BASE	SOLDE RÉPARTI	ENVELOPPE TOTALE
Bishop	40	37	77
Concordia	40	507	547
HEC	40	90	130
Laval	40	754	794
McGill	40	634	674
Montréal	40	690	730
Polytechnique	40	327	367
Sherbrooke	40	300	340
Université du Québec	320	1 021	1 341
TOTAL	640	4 360	5 000

5. L'enveloppe supplémentaire pour l'acquisition de volumes de bibliothèques (plan de rattrapage)

Le Gouvernement, à l'occasion du discours sur le Budget, a octroyé des montants additionnels aux universités pour l'acquisition de volumes de bibliothèques totalisant 10,0 M $ au cours des deux prochaines années, soit 5,0 M $ par annee. La répartition de cette somme de 5,0 M $ accordée par le Gouvernement pour l'année 1987-1988 comprend:

- une allocation d'un montant de base de 40 000 $ accordée à chaque établissement. Un montant de 760 000 $ est ainsi réparti.

- un montant réparti selon les effectifs étudiants (EETC). Le solde de 4 240 000 $ est ainsi réparti sur la base des effectifs 1984-1985 (RECU) disponibles en mai 1987.

Les résultats de cette répartition sont les suivants:

(000 $)

UNIVERSITÉ	ALLOCATION BASE	SOLDE REPARTI	ENVELOPPE TOTALE
Bishop	40	46	86
Concordia	40	486	526
HEC	40	132	172
Laval	40	704	744
McGill	40	585	625
Montréal	40	725	765
Polytechnique	40	119	159
Sherbrooke	40	276	316
Université du Québec	440	1 167	1 607
TOTAL	760	4 240	5 000

6. Méthode de calcul de l'augmentation du stock actuel des biens immobiliers

L'augmentation du stock actuel des biens immobiliers découle de l'étude de facteurs tels que les prévisions d'effectifs étudiants, les espaces inventoriés et la position relative de chaque région ainsi que de chaque établissement dans la région à laquelle il appartient par rapport aux espaces normalisés. De plus, certaines situations particulières peuvent justifier l'ajout d'espace.

L'augmentation du stock des biens immobiliers peut se faire soit en achetant des propriétés, soit en construisant de nouvelles bâtisses, soit en agrandissant des édifices existants, soit en louant des espaces additionnels. Cependant, ces ajouts d'espace doivent se faire en priorité par l'utilisation des espaces excédentaires dans les secteurs public et para-public. Le calcul des espaces additionnels requis se fait en comparant les espaces en propriété inventoriés aux espaces normalisés prévus à long terme; dans le cas où les besoins se manifestent à court ou à moyen terme, le Ministère autorise la location d'espace additionnel. Les politiques actuelles permettent aux établissements universitaires de disposer des espaces nécessaires pour faire face aux variations d'effectifs étudiants.

6.1 État de la situation pour l'ensemble du Québec

Pour l'ensemble du Québec, le tableau 2 montre qu'en 1986-1987

Cependant, il existe de fortes disparités entre les universités et les surplus constatés dans l'une ou l'autre d'entre elles peuvent difficilement être utilisés par celles qui sont déficitaires. De même, quelques cas particuliers peuvent aussi créer l'illusion du maintien artificiel d'espaces excédentaires au moyen des locations. Dans les faits, certains espaces loués ne peuvent être remplacés facilement parce qu'ils sont trop spécialisés (exemple: Faculté de médecine à l'Université de Sherbrooke) et ce, même s'il y a des catégories d'espaces en surplus dans une université qui loue de tels espaces spécialisés.

À plus long terme, considérant les différents projets d'ajout d'espaces qui furent introduits au plan quinquennal par le Ministère, les espaces en propriété du réseau universitaire seront inférieurs de 2 % aux espaces normalisés prévus à long terme (voir tableau 3).

Comme par le passé, les universités peuvent accroître leur stock d'espaces permanents à l'aide de subventions accordées par des organismes autres que le Ministère. Si ces espaces additionnels sont acquis, ils doivent s'autofinancer au fonctionnement comme à l'investissement et ils diminuent d'autant les espaces à acquérir et à louer que le Ministère pourra plus tard recommander de subventionner. Toutefois, pour les nouveaux projets autofinancés à partir de l'année 1980-1981, le Ministère assume le coût d'opération de ces espaces nouvellement acquis, dans la mesure où ces espaces additionnels ne portent pas l'ensemble des espaces en propriété ou en construction d'un établissement au-delà de ses besoins permanents d'espaces normalisés prévisibles à long terme.

6.2 La situation pour chaque établissement universitaire

- Polytechnique - Hautes Études Commerciales - Université de Montréal

Le Ministère a introduit une modification aux calculs des espaces normalisés pour le campus Université de Montréal, Polytechnique et Hautes Études Commerciales en considérant comme espaces normalisés de chaque établissement la moyenne des deux calculs suivants:

1. Calcul des espaces normalisés si chaque établissement était indépendant.

2. Calcul des espaces normalisés si ces établissements n'en formaient qu'un seul.

Cette modification a été introduite en raison du fait que le Ministère considère qu'il y a des possibilités de collaboration au niveau de l'utilisation de certains types de locaux. Les nouveaux calculs ont eu pour effet de bonifier les espaces normalisés de l'Université de Montréal de 528 mètres en 1984-1985, de diminuer ceux de l'École Polytechnique de 21 mètres et de diminuer ceux de l'École des Hautes Études Commerciales de 2 421 mètres. Considérant ce fait, le Ministère incitera ces établissements à accen-

- Université de Montréal

L'Université de Montréal est propriétaire de 203 240 mètres carrés d'espaces, ce qui représente un ratio de 0,94 par rapport aux espaces normalisés prévus à long terme.

Par sa décision, C.T. # 156 141 du 23 avril 1985, le Conseil du trésor a autorisé le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science à financer pour un montant de 1 M $ le projet d'acquisition d'une ferme destinée à l'enseignement et à la recherche en médecine vétérinaire.

En outre, considérant l'effort démontré par l'Université de Montréal qui a entrepris de recueillir auprès du public la majeure partie des fonds nécessaires pour la réalisation de la Phase I du projet de bibliothèques des lettres et sciences humaines (équivalent à 6 858 mètres carrés), le Ministère a été autorisé à y contribuer pour un autre 2 495 mètres carrés nets, ce qui portera l'envergure du projet à 9 353 mètres carrés nets. Ces deux projets porteront le ratio espaces en propriété/espaces normalisés à long terme de l'Université de Montréal à 0,98.

- École Polytechnique

L'École Polytechnique a connu une croissance d'effectifs étudiants de 10,0 % par année en moyenne entre 1982-1983 et 1985-1986. Dans ces circonstances, l'édifice de 41 019 mètres carrés dont l'École est propriétaire peut satisfaire 79 % de ses besoins. À plus long terme, le Ministère estime que 89 % des besoins pourront être comblés par l'édifice actuel.

À sa séance du 22 octobre 1985, le Conseil du trésor a autorisé l'inscription dans l'enveloppe engagée du plan quinquennal d'un projet d'agrandissement de 4 592 mètres carrés nets à l'École Polytechnique qui s'effectuera principalement par l'ajout de deux étages à l'édifice actuel. Pour ce projet dont le coût est évalué actuellement à 8,9 M $, l'École Polytechnique s'est engagée à amener l'entreprise privée à financer 2,2 M $, le reste étant financé par le MESS. L'agrandissement de l'École permettra de faire passer son ratio "espaces en propriété/ espaces normalisés à long terme" à 0,99.

- École des Hautes Études Commerciales

La première phase du projet d'agrandissement de l'École étant maintenant terminée, les espaces détenus en propriété par H.E.C. représentent 85 % des espaces normalisés à long terme. Le projet d'agrandissement, une fois complètement terminé, permettra de porter ce ratio à 0,94.

- Université du Québec à Montréal

L'Université du Québec à Montréal a connu, au cours des dernières années, une forte croissance de ses effectifs étudiants. Ses besoins de locaux ont crû proportionnellement, de telle sorte que l'Université projette l'addition d'une seconde phase aux installations qu'elle possède déjà au Centre-ville de Montréal.

À sa séance du 1er octobre 1985, le Conseil du trésor a autorisé le projet de Phase II du Campus, prévoyant l'ajout de 44 123 mètres carrés nets d'espace en propriété, compte tenu des prévisions d'effectifs étudiants à long terme et du fait que les espaces intérieurs de sport seront loués au Parc Olympique.

Cet ajout d'espace prendra la forme suivante:

1. Acquisition du Pavillon Lafontaine d'une superficie de 8 674 mètres carrés nets et propriété du ministère de l'Éducation.

2. Acquisition du Pavillon des Arts IV de 8 801 mètres carrés nets et également propriété du ministère de l'Éducation. Ce projet comprend également une subvention spéciale évaluée à 1 M $ pour la transformation d'une partie de cet édifice.

3. Phase II du campus de 26 648 mètres carrés nets en construction.

   Le coût de ce projet est présentement évalué à 54,9 M $.

L'ensemble de ces projets permettra à l'Université du Québec à Montréal d'être propriétaire de 77 % de ses espaces normalisés estimés à long terme.

- Installations sportives au Complexe olympique

Par ailleurs, le Ministère prévoit également l'aménagement d'installations sportives au Complexe olympique. En effet, un comité de travail formé après la tenue des Jeux olympiques et regroupant principalement des représentants de la R.I.O., de l'U.Q.A.M., de l'Université Concordia, du Cégep Dawson et de la Fédération des sports du Québec avait amorcé des études préparatoires à l'aménagement d'un complexe sportif dans le mât du stade.

Divers problèmes liés à l'édification du mât ont amené l'interruption des travaux de ce comité; ces problèmes sont maintenant résolus et les espaces prévus par la R.I.O. pour l'aménagement des espaces sportifs pour l'Université Concordia et pour l'U.Q.A.M. sont maintenant disponibles et prêts à être aménagés.

Conséquemment, après avoir étudié les modalités de financement d'un tel projet et après avoir consulté les universités concernées dans ce dossier, le Ministère soumettra au gouvernement, conjointement avec la Régie des installations olympiques, un projet concernant l'aménagement d'un Complexe sportif pour l'U.Q.A.M. et pour l'Université Concordia.

Cependant, compte tenu des coûts qui seront impliqués par un tel projet et compte tenu des compressions déjà appliquées à l'enveloppe de fonctionnement des universités, le Ministère ne prévoit donner suite à ce projet de location qu'à la condition que les sommes requises soient ajoutées à l'enveloppe des universités.

- École de technologie supérieure

Au cours de l'automne 1985, l'École de technologie supérieure a aménagé dans ses nouveaux locaux situés dans l'ancienne école secondaire polyvalente Émile Nelligan. Cette école d'une superficie nette de 15 294 mètres carrés et qui a été entièrement réaménagée au coût de 4,8 M $ pour répondre aux besoins du nouvel occupant confère à l'E.T.S. un ratio "espaces en propriété/espaces normalisés à long terme" de 2,10.

- Institut Armand Frappier

L'Institut Armand Frappier disposait en propriété de 89 % des espaces normalisés calculés en 1986-1987 et, à long terme, ce rapport est estimé à 97 % selon les normes actuelles. Cependant, l'évolution de ces espaces est peu influencée par les variations de clientèles puisque cet établisssement accueille relativement peu d'étudiants. Conséquemment, le financement des projets pour cet établissement est plus lié à certains objectifs de développement technologique qu'aux variations d'effectifs étudiants.

- Institut national de la recherche scientifique

L'Institut national de la recherche scientifique dispose de locaux en propriété ou en location à Montréal, à Québec et à Rimouski.

À Rimouski, l'INRS doit relocaliser sa station aquicole prochainement étant donné la fermeture du quai par Transports Canada. Considérant l'urgence de la situation, le Conseil du trésor a autorisé l'introduction au plan quinquennal 1986-1991 d'un projet de relocalisation de la station aquicole de l'INRS à Pointe-au-Père d'une superficie de 480 mètres carrés nets et dont le coût est évalué à 1 M $. Une fois réalisé, ce projet portera la position relative de l'ensemble de l'INRS par rapport aux espaces normalisés à long terme à 0,69.

- Université McGill

L'Université McGill dispose, en propriété, de 94 % des espaces normalisés calculés en 1986-1987 et de 112 % des espaces normalisés prévus à long terme.

Le plan prévoit toutefois certains projets qui seront autofinancés par l'Université McGill: la construction d'installations sportives de 4 800 m^2, l'agrandissement de la ferme du Campus MacDonald de 2 000 m^2, l'agrandissement du Pavillon de Parasitologie de 400 m^2 ainsi que la construction de serres pour le Département de biologie d'une superficie de 700 m^2.

- Université Concordia

L'Université Concordia est propriétaire de 89 221 mètres carrés d'espaces, ce qui représente 63 % des espaces normalisés 1986-1987. Des locations de 34 278 mètres carrés ont permis à cette université de porter les espaces occupés à 87 % des espaces normalisés. À plus long terme, le déficit d'espaces en propriété est estimé à 34 280 mètres carrés nets.

L'Université propose de combler cet écart par la construction de 25 625 mètres carrés additionnels. L'Université propose de financer une partie du projet de bibliothèques par l'apport de fonds qu'elle a entrepris de recueillir auprès du public (15 M $).

Le Conseil du trésor a déjà autorisé le Ministère à participer au projet de bibliothèques de l'Université Concordia de 18 140 mètres carrés. Ainsi, le ratio d'espace en propriété à long terme sera porté à 0,87.

Dans le cadre de la revue des programmes 1986-1987, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science a présenté au Conseil du trésor une demande concernant un agrandissement supplémentaire de 7 485 mètres carrés nets pour l'Université Concordia. Toutefois, étant donné le contexte budgétaire d'alors, le Conseil du trésor n'a pas retenu cette demande et le Ministère a soumis la demande à nouveau lors de la présentation du projet de plan 1987-1992. Ce projet fut retenu comme nouvelle initiative.

- Sherbrooke

L'Université de Sherbrooke dispose d'espaces en propriété qui représentent, selon les données 1986-1987, 94 % des espaces normalisés et, à long terme, 104 % des espaces normalisés prévus.

Dans le présent plan, on prévoit tout de même un ajout d'espaces qui consiste à doter la faculté de médecine de l'université d'une animalerie.

- Université Bishop

L'Université Bishop dispose d'espaces en propriété qui représentent 156 % de ses espaces normalisés calculés en 1986-1987. Selon la prévision d'effectifs étudiants retenue à long terme, l'Université Bishop disposera d'espaces en propriété équivalent à 178 % de ses espaces normalisés.

- Université Laval

L'Université Laval dispose d'espaces en propriété qui représentent 84,4 % des espaces normalisés calculés en 1986-1987 et 96 % des espaces normalisés calculés à long terme.

L'Université Laval a à court terme un sérieux problème d'espaces, soit un déficit d'au moins 42 397 m^2.

Pour remédier partiellement à cette situation, cet établissement a déjà proposé dans le plan 1986-1991 un projet d'agrandissement et de réaménagement de son Pavillon de foresterie et géodésie, dont le coût était evalué à 2 860 000 $. L'Université y investissait 1 483 000 $. Aujourd'hui, le coût est estimé à 3 966 000 $ et la contribution de l'Université atteint maintenant 2 589 000 $ compte tenu qu'il n'y a pas d'augmentation pour celle du Gouvernement. Le début des travaux de ce projet est prévu pour avril 1988.

Par ailleurs, en 1987-1988, l'Université fut autorisée à louer 6 775 m^2 nets du Séminaire de Québec.

De plus, cet établissement a réalisé un ajout de 1 259 m^2 nets à la bibliothèque scientifique, lequel est entièrement financé par les fonds et dons de l'Université.

En outre, l'Université a finalement demandé une participation de 50 % au gouvernement pour la construction d'un pavillon des sciences de l'organisation.

Compte tenu des disponibilités budgétaires et des déficits plus importants observés dans d'autres universités, le Conseil du trésor n'a pas retenu le projet de 7 800 m^2 d'ajout d'espaces de l'Université Laval.

Le Ministère formulera à nouveau une demande pour réinscrire ce projet dans le prochain plan quinquennal.

- Université du Québec à Hull

Après avoir acquis l'Ecole Sainte-Marie, l'Université du Québec à Hull dispose maintenant de 11 092 mètres carrés d'espaces en propriété, ce qui représente 62,1 % des espaces normalisés 1986-1987. En tenant compte des espaces loués, ce rapport passe à 104,5 %. Les prévisions d'effectifs étudiants indiquent que cet établissement ne devrait pas connaître une diminution d'effectifs étudiants importante au cours des prochaines années. Le développement de ses programmes contribue à attirer les étudiants francophones de la région de Hull.

- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue ne dispose pas d'espaces en propriété. Tous les espaces qu'elle occupe actuellement sont loués principalement au Séminaire St-Michel de Rouyn et ce, pour une durée de cinq années.

Au cours de ces années, l'UQAT continuera de partager les espaces de bibliothèque avec le cégep, conformément à une entente de service convenu en ce sens par les deux établissements.

- Université du Québec à Rimouski

L'Université du Québec à Rimouski dispose de 17 182 mètres carrés d'espaces en propriété, ce qui représente 90,5 % de ses espaces normalisés calculés en 1986-1987 et 102 % de ses espaces normalisés prévus à long terme.

- Université du Québec à Trois-Rivières

Le tableau 2 montre que l'Université du Québec à Trois-Rivières dispose d'espaces en propriété qui représentent 102,4 % de ses espaces normalisés calculés en 1986-1987. À plus long terme, le Ministère évalue que le rapport des espaces en propriété sur les espaces normalisés passera à 1,14.

Université du Québec à Chicoutimi

En 1986-1987, l'Université du Québec à Chicoutimi disposait de 32 678 mètres carrés d'espaces en propriété, ce qui représentait 88 % de ses espaces normalisés pour 1986-1987 et 95 % des espaces normalisés à long terme.

6.3 Nouveaux projets d'ajouts d'espaces

En résumé, les nouveaux projets d'ajouts d'espace que le Ministère prévoit au cours de la période couverte par le plan quinquennal 1987-1992 sont les suivants:

UNIVERSITÉS	PROJET	MÈTRES CARRES	Financement ('000$) MESS	AUTRES SOURCES
Concordia	Ajout au programme déjà autorisé de la construction de la bibliothèque Centre-ville	7 485	11 965,0	-
Sherbrooke	Construction d'une animalerie	1 240	2 415,0	-

- Université Concordia

L'ajout à la construction de la bibliothèque centre-ville de l'Université Concordia est justifié selon le cadre normatif.

La diminution des espaces en location qui s'ensuivra entraînera une réduction substantielle des déboursés à ce titre.

Cet ajout se justifie en outre par une rentabilisation plus rapide des investissements consacrés aux infrastructures à mettre en place au moment de la construction de la bibliothèque Centre-ville.

- Université de Sherbrooke

La seconde initiative nouvelle consiste en la construction d'une animalerie à l'Université de Sherbrooke, complètement isolée de l'hôpital et d'un seul étage comprenant tous les espaces d'hébergement et de services généraux et spécialisés pour fins expérimentales. Ce projet n'est pas justifié selon les normes d'espaces. Il constitue plutôt la seule solution aux problèmes de surpopulation d'animaux dans des locaux exigus et dispersés ne favorisant pas une hygiène appropriée d'où les dangers pour la santé publique et celle des animaux et la perte de l'agrément du Comité d'agrément des Facultés de médecine du Canada (CAFMC).

7. Cas particuliers

Depuis le plan quinquennal 1980-1985, le Conseil du trésor demande au MESS de financer les projets de réaménagements liés aux ajouts d'espaces du réseau universitaire à même l'enveloppe annuelle octroyée pour la rénovation et les réaménagements des biens immobiliers.

Le Conseil du trésor accepte de recommander à titre exceptionnel les réaménagements de la bibliothèque Vanier de l'Université Concordia en raison du fait que l'agrandissement et les réaménagements forment un tout intégré et monolithique. Le montant alloué pour cette nouvelle initiative est de 2,7 M $.

8. Réserve pour hausse de coûts

La contribution du Ministère aux divers projets d'un plan quinquennal est habituellement évaluée en dollars de la première année du plan. C'est pourquoi, les plans quinquennaux précédents prévoyaient une réserve annuelle pour la hausse des coûts afin de compenser les effets de l'inflation.

Le Conseil du trésor n'a pas jugé à propos d'inclure dans le plan d'investissements universitaires 1987-1992 une provision pour hausse de coût. Mais il est disposé, lors de l'examen des plans quinquennaux d'investissements ultérieurs, à réévaluer le coût des projets au stade des plans et devis de manière à prendre en compte l'effet de l'inflation à compter de décembre 1987.

IV. SOMMAIRE DU PLAN QUINQUENNAL D'INVESTISSEMENTS UNIVERSITAIRES POUR LA PERIODE 1987-1992

A partir du cadre décrit précédemment, le plan quinquennal pour la période 1987-1992 a été préparé et est présenté de façon détaillée dans le document ci-joint.

Les contributions globales du Ministère, ainsi que celles provenant d'autres sources sont décrites ci-après:

(EN MILLIONS DE DOLLARS)

RAPPEL DU PLAN 1986-1991

	ANNEES PRECEDENTES	PERIODE QUINQUENNALE	TOTAL
MESS	17,1	313,1	330,2
AUTRES SOURCES	11,0	48,3	59,3
TOTAL	28,1	361,4	389,5

PLAN 1987-1992

MESS	11,5	367,4	378,9
AUTRES SOURCES	23,4	38,0	61,4
TOTAL	34,9	405,4	440,4

La contribution du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science comprend deux enveloppes:

- L'enveloppe engagée est constituée de projets qui ont déjà fait l'objet d'un mémoire d'intention approuvé par le Conseil du trésor (projets en cours de réalisation). Elle inclut aussi au chapitre des enveloppes annuelles la totalité de ces enveloppes (après prélèvements) pour l'année 1987-1988 et 25% du montant prévu pour les années subséquentes. Elle comprend également tous les projets qui sont entièrement financés par prélèvement à même les enveloppes annuelles. Enfin, elle comporte les enveloppes pour l'acquisition des équipements scientifiques et des volumes de bibliothèques (plan de rattrapage).

- L'enveloppe non engagée comprend d'autres ajouts d'espaces qui sont justifiés par les prévisions d'effectifs étudiants et les normes d'espaces, mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'un mémoire d'intention soumis à l'approbation du Conseil du trésor. Elle inclut aussi au chapitre des enveloppes annuelles, à partir de 1988-1989, 75 % des montants annuels prévus (après prélèvements). Le reste de l'enveloppe non engagée comprend l'enveloppe pour l'acquisition d'équipements scientifiques dans les domaines prioritaires.

CONTRIBUTION DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA SCIENCE POUR LA PERIODE 1987-1992

Enveloppe engagée ('000$)	1987-1992
Projets en cours de réalisation	76 014
Enveloppes annuelles	82 260
Equipements du Fonds FCAR	8 770
Achat MAO - Suite à l'ajout d'espaces	12 593
Portion non allouée de la réserve pour demandes particulières	10 000
Enveloppe pour l'acquisition d'équipements scientifiques (plan de rattrapage)	5 000
Enveloppe pour l'achat de volumes de bibliothèques (plan de rattrapage)	5 000
S/T enveloppe engagée	199 637

Enveloppe non engagée ('000$)	
Projets prévus dans le cadre de référence	25 266
Enveloppes annuelles	120 875
Portion non engagée de l'enveloppe d'acquisition d'équipements scientifiques dans les domaines prioritaires	1 643
Portion non engagée:	
Enveloppe pour l'acquisition d'équipements scientifiques (plan de rattrapage)	15 000
Enveloppe pour l'achat de volumes de bibliothèques (plan de rattrapage)	5 000
S/T enveloppe non engagée	167 784
TOTAL	367 421

Tableau 1

Coûts unitaires utilisés pour estimer sommairement le coût d'un projet de construction nouvelle ou d'agrandissement (décembre 1987)

ie d'espaces	Coût unitaire au 1er décembre 1985 (1) a	Indexation décembre 1987 (2) b	Aménagements extérieurs (3) c	Coût unitaire total de construction d=(axb)+ c	Honoraires professionnels (4) e	Mobilier appareillage outillage (5) f	Coût unitaire total (8) g= d+e+f
oires, services munication et ques	88,91 (1)	10,85	4,99	104,75	10,48	27,16	142,39
, bureaux etc.	77,30 (1)	9,43	4,34	91,07	9,11	10,14	110,32

ûts unitaires utilisés pour estimer le coût d'un projet de construction ou d'agrandissement (décembre 1985), cadre de référence pour le plan inquennal d'investissements universitaires 1985-1990, Tableau I, page 24.

timation en février 1987.

dices des coûts de construction publiés par Statistique Canada, catalogue 62-007, 4e trimestre 1985, tableau 7,1, Montréal, Bâtiment institutionnel école), page 53.

e trimestre 1985 = 119,8
e trimestre 1986 = 125,9 soit une augmentation de 5,0 %

3e trimestre 1985 = 119,0
3e trimestre 1986 = 125,9 soit une augmentation de 0,48 %/mois

aboratoires, services de
mmunication et cliniques= (88,91 x 0,05) + (188,91 x .0048 x 15 mois) = 10,85
lasses, bureaux, etc. = (77,30 x 0,05) + (77,30 x .0048 x 15 mois) = 9,43

% du coût de construction:
aboratoires, services de
mmunication et cliniques= (88,91 + 10,85) x 5 % = 4,99
lasses, bureaux etc.= (77,30 + 9,43) x 5 % = 4,34

(4) 10 % du coût total de construction.

(5)

	Coût unitaire du pi² net déjà utilisé par le Ministère et recommandé par le comité mixte ministère-universités (en $ de juin 1977) a	Indexation (6) de juin 1977 (169,5) à décembre 1986 (355,8) soit une augmentation de 109,9 % b	Indexation (7) de décembre 1986 à décembre 1987 soit une augmentation de 5,55 % c	Facteur de conversion du coût unitaire du pi² net au pi² brut d	Coût unitaire du pi² brut e=(a+b+c) x d
Laboratoires, services de communication, cliniques	18,07	19,77	2,10	,68	27,16
Classes, bureaux etc.	6,75	7,38	0,78	,68	10,14

(6) Statistique Canada, 62-007, 1er trimestre 1987, indice des prix des meubles de bureaux et matériel, page 67 tableau 16-2.

(7) Même source qu'en (6). 4e trimestre 1985 à 4e trimestre 1986, 355,8 soit une augmentation de 5,55 %.

(8) Coût unitaire total:

	Au pied carré brut a	Au pied carré net b= a + 0,68	Au mètre carré net c= b + 0,0929	Au mètre carré brut d= a + 0,0929
Laboratoires, services de communication, cliniques	142,39	209,39	2 254,00	1 532,72
Classes, bureaux etc.	110,32	162,24	1 746,34	1 187,51

N.B. Le coût des travaux sera augmenté du montant affecté à l'intégration des arts selon l'échelle annexée au document "Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des édifices du gouvernement du Québec" (voir page 3/3).

Tableau 1 (suite)

Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des édifices du gouvernement du Québec

Le budget, devant être alloué à l'intégration des arts lors d'un projet de construction d'un édifice, est déterminé selon l'échelle suivante:

Coût des travaux	Montant affecté à l'intégration des arts
Moins de 150 000 $	Nil
De 150 000 $ à 400 000 $	1,5 %
De 400 000 $ à 2 M $	6 000 $ pour les premiers 400 000 $ plus 1,25 % de la tranche suivante
De 2 M $ à 5 M $	26 000 $ pour les deux premiers millions plus 1,0 % de la tranche suivante
De 5 M $ et plus	56 000 $ pour les cinq premiers millions plus 0,5 % de la tranche suivante

D.G.E.R.U. - D.R.M.F.
Le 29 octobre 1987

Tableau 2

Comparaison des espaces normalisés estimés 1986-1987 et des espaces inventoriés 1986-1987

Etablissements universitaires	Espaces normalisés 1986-1987	Espaces inventoriés (I.L.U.O. 1986-1987) ajustés				Position relative actuelle	
		En propriété	En location	% en location	Total	En propriété	Total
	a	b	c	d=(c/e)*100	e=(b+c)	f=(b/a)*100	g=(e/a)*100
Bishop	10999	17149	0	0.0	17149	155.9	155.9
Concordia	141502	89221	34278	27.8	123499	63.1	87.3
H.E.C.	19084	14849	3468	18.9	18317	77.8	96.0
Laval	271647	229250	0	0.0	229250	84.4	84.4
Mc Gill & Col. MacDonald	255585	239114	3553	1.5	242667	93.6	94.9
Montréal	235806	203240	27651	12.0	230891	86.2	97.9
Polytechnique	51665	41019	4506	9.9	45525	79.4	88.1
S/T Montréal, H.E.C. & Poly.	306554	259108	35625	12.1	294733	84.5	96.1
U.Q.A.M.	164799	71507	65636	47.9	137143	43.4	83.2
U.Q.T.R.	44185	45227	3533	7.2	48760	102.4	110.4
U.Q.A.C.	37150	32670	5650	14.7	38320	88.0	103.2
U.Q.A.R.	18990	17182	708	4.0	17890	90.5	94.2
U.Q.A.H.	17859	11192	7575	40.6	18667	62.1	104.5
U.Q.A.T.	6876	0	5501	100.0	5501	0.0	80.0
I.N.R.S.	7356	6815	946	12.2	7761	92.6	105.5
-Montréal	4432	0	2550	100.0	2550	0.0	57.5
-Québec	3442	2586	0	0.0	2586	75.1	75.1
-Rimouski							
I.A.F.	11788	10465	0	0.0	10465	88.8	88.8
E.N.A.P.	1699	0	1360	100.0	1360	0.0	80.1
-Montréal	5377	0	4259	100.0	4259	0.0	79.2
-Québec							
E.T.S.	8259	15294	0	0.0	15294	185.2	185.2
T.E.L.U.Q.	2072	0	1942	100.0	1942	0.0	96.1
-Montréal	4718	0	4449	100.0	4449	0.0	98.5
-Québec							
U.Q.S.S.	2779	0	3836	100.0	3836	0.0	138.0
Sherbrooke	102271	96800	19680	17.0	115680	93.9	113.1
Total	1430291	1142688	201281	15.0	1343969	79.9	94.0

D.G.E.R.U.-D.R.N.F. , 1987-11-19

Tableau 3

Comparaison des espaces en propriété et des espaces normalisés prévus à long terme

Etablissements universitaires	Espaces normalisés 1984-1985	Coefficient de variation des effectifs entre 1984-1985 & 1986-1987(2)	Espaces normalisés 1986-1987	Effectifs étudiants 1986-1987 retenus(2)	Prévisions(2) minimale	Prévisions(2) maximale	Prévisions(2) moyenne	Coefficient de variation à long terme	Espaces normalisés à long terme
	a	b	c=(a*b)	d	e	f	g=(e+f)/2	h=g/d	i=c+h
McGill	10860	1.0128	10999	1498	1124	1498	1311	0.8752	9626
Montréal	138605	1.0209	141502	16208	12144	16208	14216	0.8728	123501
Concordia	19012	1.0038	19084	4252	3511	4252	3882	0.9129	17421
H.E.C.(1)	250643	1.0838	271647	25320	19582	25320	22451	0.8867	240867
Laval	250157	1.0217	255585	19637	14299	19637	16968	0.8641	220847
Mc Gill & Col. MacDonald	233819	1.0085	235806	24107	20289	24107	22198	0.9208	217133
Montréal(1)	50697	1.0191	51665	4000	3124	4000	3562	0.8905	46008
Polytechnique(1)	303520	1.0100	306556	-	-	-	-	0.9152	280563
U/T Montréal, H.E.C. & Poly.	147828	1.1148	164799	21728	17027	21728	19778	0.9102	150005
U.B.A.M.	41700	1.0596	44185	6236	4957	6236	5597	0.8975	39654
U.B.T.R.	37624	0.9874	37150	3921	3332	3921	3627	0.9249	34360
U.B.A.C.	18172	1.0450	18990	2650	2065	2650	2358	0.8896	16894
U.B.A.R.	15855	1.1264	17859	2594	2305	2594	2450	0.9443	16864
U.B.A.N.	6882	0.9991	6876	1057	931	1057	994	0.9404	6466
U.B.A.T.				41512	34533	41512	38023	0.9159 (3)	6738
I.N.R.S.	6834	1.0764 (3)	7356	41512	34533	41512	38023	0.9159 (3)	4959
-Montréal	4117	1.0764 (3)	4432	41512	34533	41512	38023	0.9159 (3)	3153
-Québec	3198	1.0764 (3)	3442	41512	34533	41512	38023	0.9159 (3)	10797
-Biocouati	10931	1.0764 (3)	11788	41512	34533	41512	38023	0.9159 (3)	
I.A.F.				351	351	403	377	1.0741	1824
E.N.A.P.	1355	1.2836	1699	351	351	403	377	1.0741	5775
-Montréal	4209	1.2534	5377						
-Québec	7605	1.0747	8259	791	603	791	697	0.8812	7278
E.T.S.				2065	2067	2148	2108	1.0206	2063
I.E.L.U.S.	2150	0.9403	2022	2065	2067	2148	2108	1.0206	4816
-Montréal	5010	0.9403	4710						
-Québec	2582	1.0764 (3)	2779	41512	34533	41512	38023	0.9159 (3)	2546
U.Q.S.S.	91748	1.1147	102271	10197	8134	10197	9167	0.8989	91936
Sherbrooke					-	-	-		1200430
Total	1361781		1430291						

D.G.E.R.U.-D.R.M.F. , 1987-11-06 Notes, voir page 3 de 3

Comparaison des espaces en propriété et des espaces normalisés prévus à long terme

Etablissements universitaires	Espaces normalisés à long terme	Espaces inventoriés ajustés en propriété 1986-1987	ajout d'espaces déjà approuvés	Position relative à long terme	Ajouts d'espaces qui sont recommandés	Position relative à long terme recommandée
	j	k	l	m=(k+l)/j	n	o=(k+l+n)/j
Bishop	9626	17149	(1)	1.78		1.78
Concordia	123501	89221	18140 (2)	0.87	7485 (2)	0.93
H.E.C.	17421	14849	1580 (3)	0.94		0.94
Laval	240867	229250	2826 (4)	0.96		0.96
Mc Gill & Col. MacDonald	220847	239114	7900 (5)	1.12		1.12
Montréal	217133	203240	9900 (6)	0.98		0.98
Polytechnique	46000	41019	4670 (7)	0.99		0.99
S/T Montréal, H.E.C. & Poly.	280563	259108	16150	0.98		0.98
U.Q.A.M.	150005	71507	44670 (8)	0.77		0.77
U.Q.T.R.	39654	45227		1.14		1.14
U.Q.A.C.	34360	32678		0.95		0.95
U.Q.A.R.	16894	17182		1.02		1.02
U.Q.A.H.	16864	11092		0.66		0.66
U.Q.A.T.	6466	0		0.00		0.00
I.N.R.S.						
-Montréal	6738	6815		1.01		1.01
-Québec	4059	0		0.00		0.00
-Rimouski	3153	2586	235 (9)	0.89		0.89
I.N.R.S.	10797	10465		0.97		0.97
E.N.A.P.						
-Montréal	1824	0		0.00		0.00
-Québec	5775	0		0.00		0.00
E.T.S.	7278	15294		2.10		2.10
T.E.L.U.Q.						
-Montréal	2063	0		0.00		0.00
-Québec	4816	0		0.00		0.00
U.Q.S.S.	2546	0		0.00		0.00
Sherbrooke	91936	96800		1.04	1240 (10)	1.06
Total	1280630	1142688	106095	0.98	8725	0.98

Tableau 3 (suite)

Notes du tableau 3 (page 1 de 3)

(1) Pour le calcul des espaces normalisés de ces établissements, le Ministère a tenu compte du fait qu'ils forment un seul campus.
Espaces normalisés suivant la méthode considérée comme un seul campus + Position relative 1984-1985 = Total ÷ 2 = Esp. normalisés

Montréal	=	234 346	+	233 291	=	467 637	÷ 2 =	233 819
H.E.C.	=	16 591	+	21 433	=	38 024	÷ 2 =	19 012
Poly.	=	50 675	+	50 718	=	101 393	÷ 2 =	50 697

(2) Prévision pour fins d'investissements, D.P.D., 19 octobre 1987.

(3) Le coëfficient de variation des effectifs étudiants est celui du réseau " Université du Québec ".

Notes du tableau 3 (page 2 de 3)

(1) Le projet de réaménagement au Pavillon Memorial House permettra d'ajouter un étage à l'intérieur d'un gymnase pour 464 m^2 nets, lesquels seront loués au Collège Champlain.
(2) Nouvelle construction de bibliothèques (18 140 m^2) et d'espaces administratifs (7 485 m^2).
(3) Les espaces inventoriés en propriété comprennent déjà 1 196 m^2 nets ajoutés par la 1re phase du projet d'agrandissement.
(4) Agrandissement de la Faculté de Foresterie et Géodésie (1 567 m^2) et ajout à la bibliothèque scientifique (1 259 m^2) financé par l'Université.
(5) Installations sportives (4 800 m^2), agrandissement de la ferme (2 000 m^2), Pavillon de Parasitologie (400 m^2) et Serres du Département de Biologie (700 m^2). Tous ces projets sont autofinancés.
(6) Construction d'une nouvelle bibliothèque des lettres et sciences humaines (9 353 m^2) et construction d'une grange-étable et des laboratoires pour l'Ecole de médecine vétérinaire (555 m^2 nets).
(7) Agrandissement de l'Ecole Polytechnique.
(8) Acquisition du Pavillon Lafontaine (8 694 m^2). Acquisition du Pavillon des Arts IV (8 875 m^2) et Phase II (27 109 m^2 de construction et rénovation).
(9) Relocalisation de la station aquicole de Pointe-au-Père (480 m^2 nets dont 245 m^2 nets sont déjà inventorisé).
(10) Construction d'une animalerie (1 240 m^2).

DGERU - DRMF
Le 29 octobre 1987

Direction générale de l'enseignement
et de la recherche universitaires